

PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION
DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS
ECONOMIE CIRCULAIRE
2024 - 2029





Sommaire

Liste des abréviations

Préambule

I.	La prévention des déchets	5
	1. Définition.....	5
	2. Cadre réglementaire.....	5
II.	Le diagnostic du territoire	6
	1. Contexte territorial.....	6
	2. Les compétences.....	7
	3. Le territoire.....	8
	a. Démographie.....	8
	b. Habitat.....	10
	c. Profils socio-économiques du territoire et des collectivités adhérentes.....	11
	4. La politique de gestion des déchets du SYDEM.....	17
	5. Financement du service.....	18
	6. Organisation de la collecte des déchets.....	19
	7. La production de déchets sur le territoire.....	20
	8. Conclusion du diagnostic.....	25
III.	Le PLPDMA 2024-2029	26
	1. Organisation de la gouvernance du PLPDMA.....	26
	2. Partenaires et relais à mobiliser.....	27
	3. Objectifs pour 2029.....	28
	4. Plan d'action.....	29





Liste des abréviations:

ADEME : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

AGEC : Loi Anti-Gaspillage et Économie circulaire

CCES : Commission Consultative d'Élaboration et de suivi

CODEC : Contrat d'Objectifs Déchets Economie Circulaire

CODOEC : Contrat d'Objectifs Déchets Organiques et Economie Circulaire

DAE : Déchets d'Activités Économiques

DEEE : Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques

DMA : Déchets Ménagers et Assimilés

DV : Déchets Verts

EIT : Écologie Industrielle et Territoriale

EPCI : Établissement Public de Coopération Intercommunale

ESS : Économie Sociale et Solidaire

INSEE : Institut National de la Statistique et des Études Économiques

LTECV : Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte

OMA : Ordures Ménagères et Assimilés

PLP : Programme Local de Prévention

PLPDMA : Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

PNPD : Programme National de Prévention des Déchets

PRPGD : Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets

REP : (filère) Responsabilité Élargie des Producteurs

STGDO : Schéma Territorial de Gestion des Déchets Organiques

VALTOM : Syndicat pour la valorisation et le traitement des déchets ménagers et assimilés

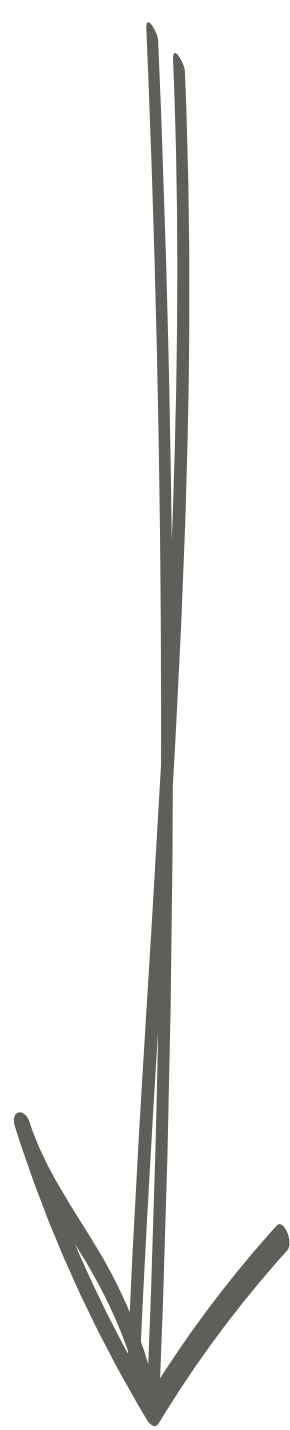




Préambule

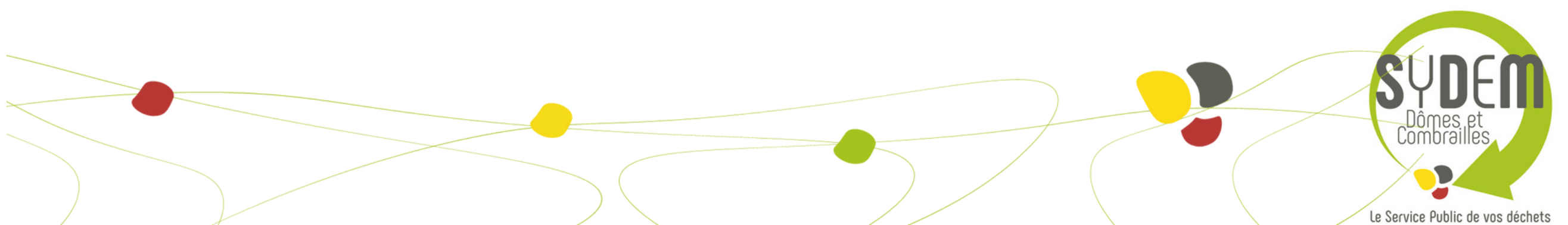
Le SYDEM Dômes et Combrailles s'inscrit depuis plusieurs années dans une démarche de réduction des déchets sur son territoire.

Les temps forts de la politique de prévention du syndicat :



- 2011- 2014 : Programme Local de Prévention (ADEME)
- 2018 - 2020 : Signature d'un Contrat d'Objectifs Economie Circulaire (CODEC) avec le VALTOM
- 2018 : Adoption du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (2018-2023)
- 2019 : Co-construction d'un Schéma de Gestion de Déchets Organiques (STGDO) avec le VALTOM et ses collectivités adhérentes
- 2022-2027 : Contrat D'objectifs Déchets Organiques Economie Circulaire (CODOEC) mis en œuvre avec le VALTOM
- 2023 - 2024 : Bilan, révision et adoption prochain PLPDMA
- 2024 - 2029 : Mise en œuvre du PLPDMA

Le SYDEM a la volonté d'inscrire dans la durée ses démarches de prévention. Ses actions engagées font désormais partie intégrante de son fonctionnement.

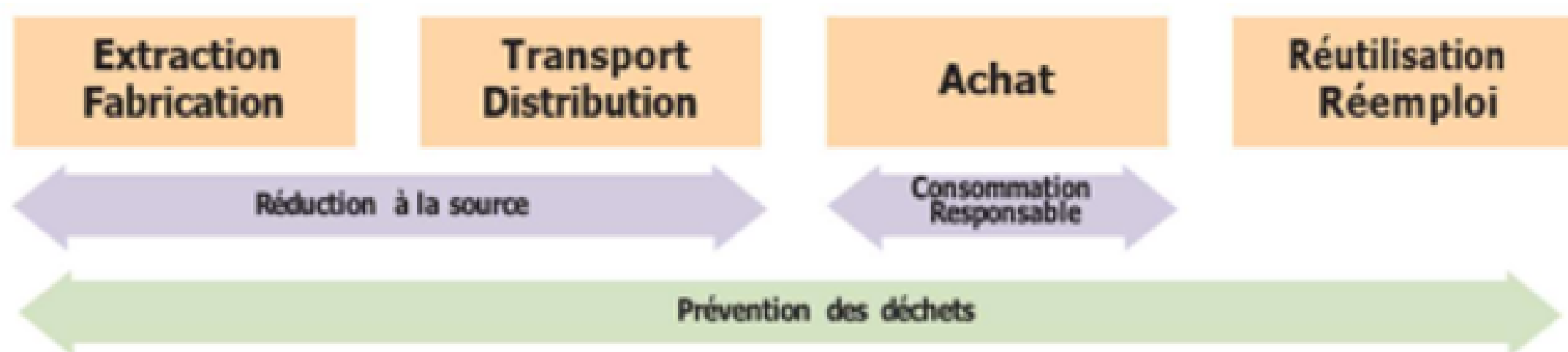




I - La prévention des déchets

1. Définition

Prévenir la production des déchets consiste à mettre en place des actions visant à réduire la quantité et /ou la nocivité de ces déchets, aux différents stades de la conception, de la production, de la distribution et de la consommation des biens et des produits



Source : Ministère de la Transition écologique et solidaire

2. Cadre réglementaire

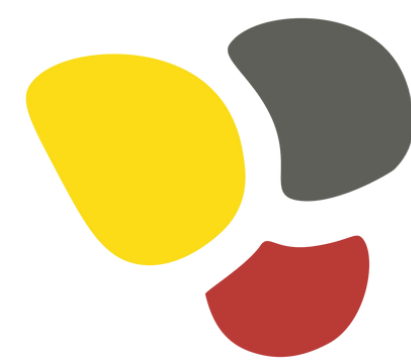
Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) est un document réglementaire et obligatoire qui doit répondre aux différents objectifs :

- Lois Grenelles I et II de 2009 et 2010,
- la loi de transition énergétique pour la croissance verte de 2015 (LTECV), qui affiche un objectif de réduction de 10 % des quantités de déchets ménagers et assimilés produits par habitant en 2020 (par rapport à 2010),
- la loi AGEC relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire du 10 février 2020,
- au décret n°2015-662 du 10 juin 2015, qui précise son contenu et ses modalités d'élaboration,
- à l'exigence de compatibilité du PLPDMA avec les dispositions du Programme National de Prévention des Déchets (PNPD) et des Plans Régionaux de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) s'appliquant dans les territoires.

Ce document détaille, à l'échelle d'un territoire, les objectifs de prévention des déchets et définit les actions et moyens à mettre en œuvre pour les atteindre.

Son périmètre d'actions porte uniquement sur les Déchets Ménagers et Assimilés (DMA), c'est-à-dire les déchets collectés par la collectivité territoriale dans le cadre de ses missions de service public, qui peuvent être des déchets des habitants et des professionnels.





Le SYDEM Dômes et Combrailles édite aujourd'hui son PLPDMA pour la période 2024-2029 en intégrant des objectifs d'Economie Circulaire. Les objectifs du PLPDMA sont en adéquation avec les objectifs du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) de la Région Auvergne-Rhône Alpes et du CODOEC initié par le VALTOM.

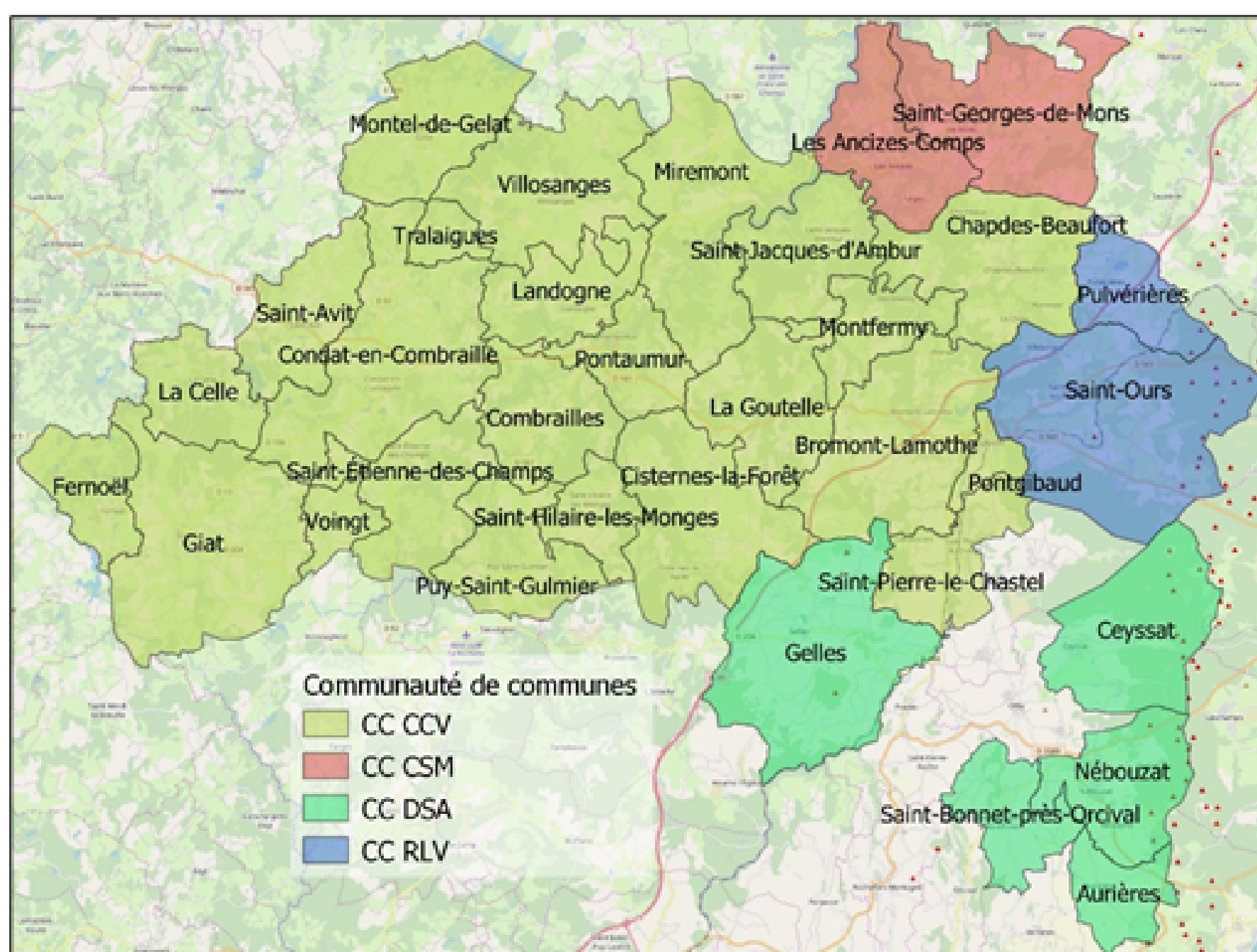
II - Le diagnostic de territoire

1 - Contexte territorial

Le SYDEM Dômes et Combrailles est un Syndicat Mixte de collecte des Déchets Ménagers et Assimilés. Il a été créé en 1981 par une quinzaine de communes des anciens cantons de Pontaumur et Pontgibaud, pour déployer les moyens nécessaires pour assurer la collecte et le transport des ordures ménagères.

Aujourd'hui, le SYDEM est constitué de 3 communautés de communes et une communauté d'agglomération représentant 33 communes :

- la CC Chavanon Combrailles et Volcans pour 24 communes (CC CCV);
- la CC Dôme Sancy Artense pour 5 communes (CC DSA) ;
- la CC Combrailles Sioule et Morge pour 2 communes (CC CSM) ;
- la CA Riom Limagne et Volcans pour 2 communes (CA RLV).





Le SYDEM Dômes et Combrailles compte 18 295 habitants (population municipale légale, recensement INSEE, publiée au 1er janvier 2024), avec une superficie de 792 km² et une densité de population de 23 hab/km².

2 - Les compétences

Le SYDEM Dômes et Combrailles collecte les déchets ménagers et assimilés pour le compte de ces EPCI adhérents qui lui ont transféré la compétence collecte et traitement.

Le Syndicat a pour mission de mettre en place pour l'ensemble des habitants de son territoire un système maîtrisé de collecte et de traitement des déchets ménagers, dans le respect des lois françaises et européennes.

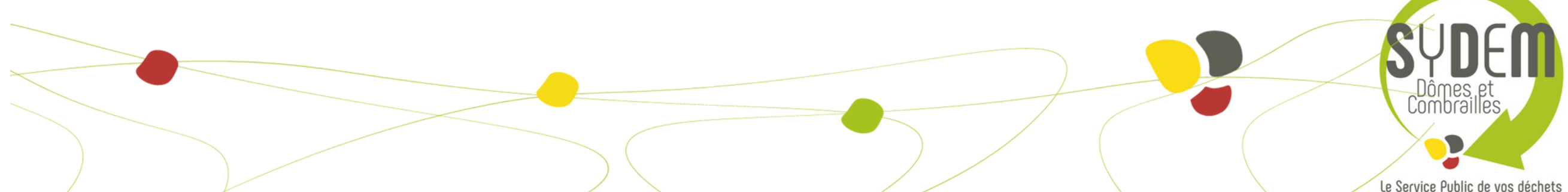
La collecte des ordures ménagères et des emballages recyclables en porte à porte, en bacs de regroupements ou en points d'apport volontaire sont effectuées en régie, par le personnel du SYDEM.

Les ordures ménagères sont transférées au pôle de valorisation VERNEA à Clermont Ferrand.

Les emballages issus de la collecte sélective sont acheminés jusqu'au centre de tri PAPREC Auvergne à Clermont Ferrand et sont ensuite dirigés après tri vers des usines de recyclage.

La collecte en déchèterie des déchets encombrants, gravats, déchets toxiques et des déchets valorisables tels que les déchets verts, les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE), les cartons, la ferraille, le bois et les meubles s'effectue en régie sur 4 déchèteries : Giat, Les Ancizes Comps, Pontaumur, Saint Ours les Roches.

Les déchets verts sont co-compostés sur des exploitations agricoles voisines ou compostés sur la plateforme de compostage ECOVERT BOILON à Lezoux. Les autres déchets collectés sont dirigés vers leur filière respectives en vu de leur recyclage, dépollution, valorisation ou incinération.





Le transfert et le traitement des ordures ménagères et des emballages recyclables sont assurés par le VALTOM, cette compétence est transférée depuis le 1er janvier 2014.

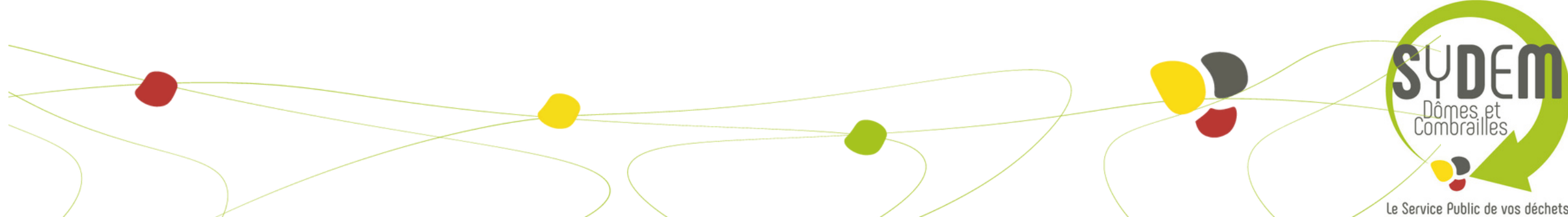
Pour financer le service public de collecte, le SYDEM s'appuie sur la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM), la revente des matériaux (emballages et matériaux collectés en déchèterie) et les soutiens reçus des éco-organismes (CITEO, ECOMAISON, OCAD3E...).

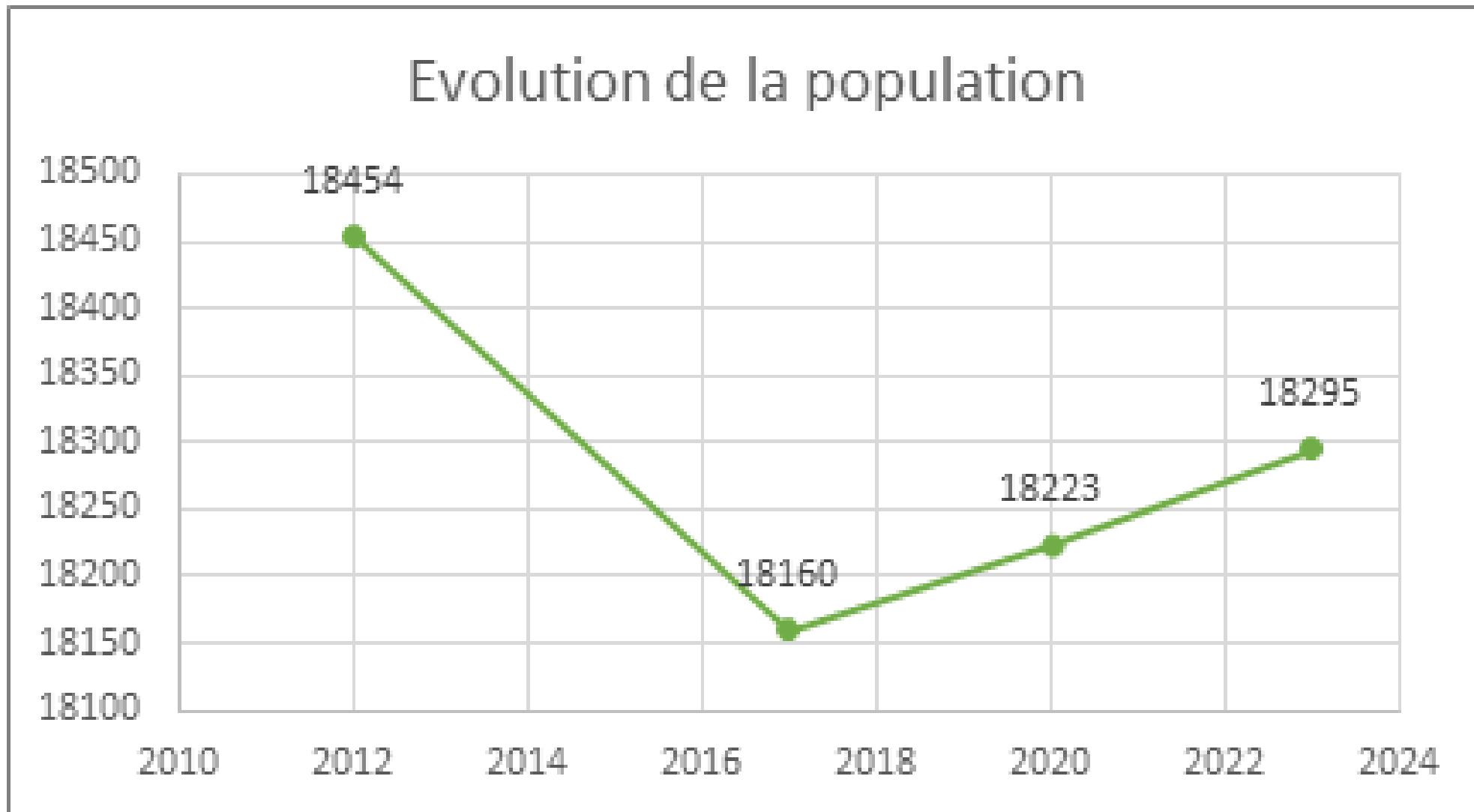
3 - Le territoire

Les données ci-dessous sont issues de l'étude préalable à l'instauration de la tarification incitative lancée en 2019 par le bureau d'études AJBD CITEXIA.

a) Démographie

La densité de population sur le territoire est de 23 hab/km² (2020). En terme de démographie, on compte 18 295 habitants (population municipale légale, recensement INSEE, publiée au 1er janvier 2024).

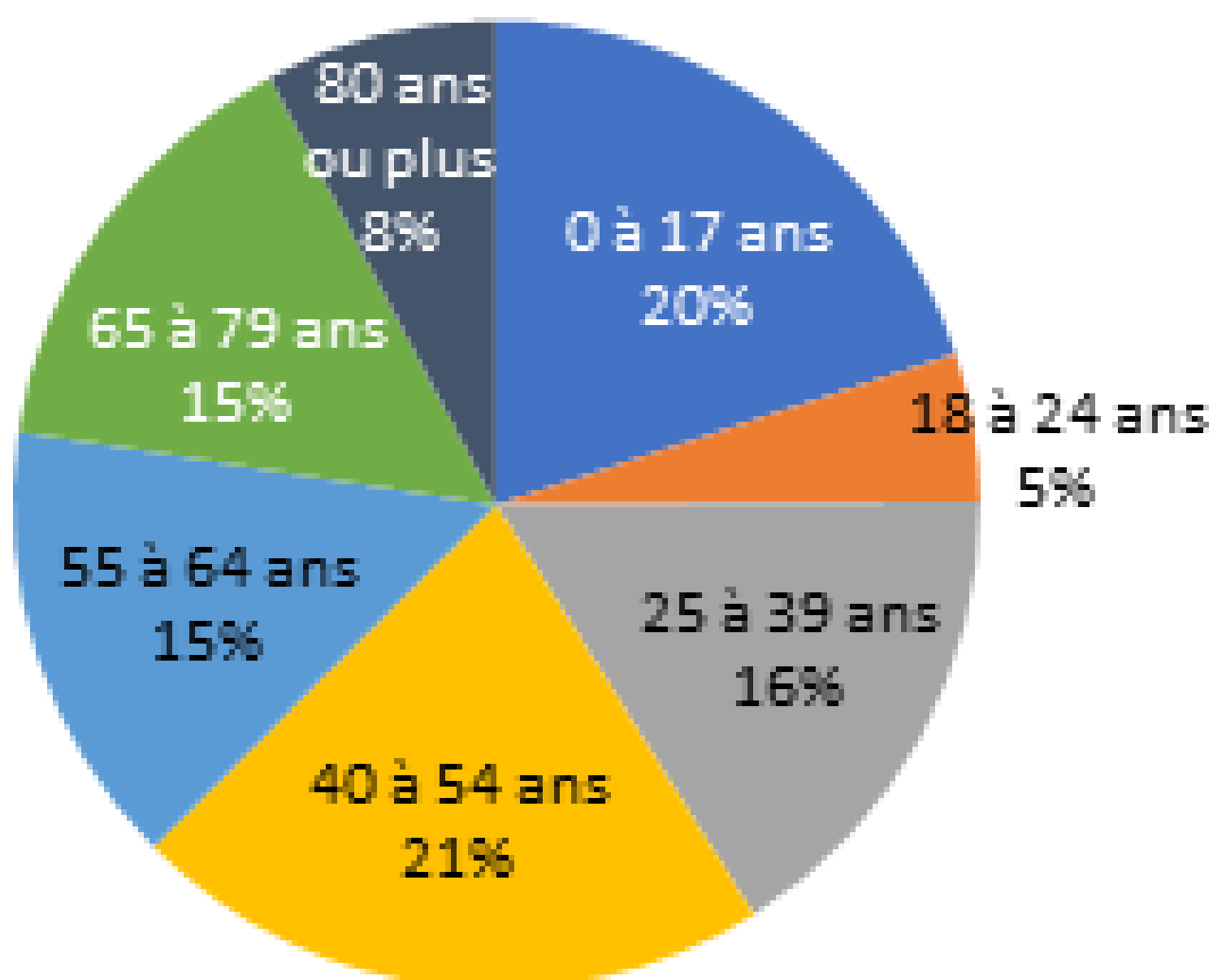




Avec une population qui diminue d'environ - 0,9 % entre 2012 et 2023, on peut dire que la population du territoire est relativement stable.

La population est répartie en classe d'âge de la façon suivante :

Répartition de la population par tranches d'âge en 2014



Enjeux :
communiquer
auprès d'un large
public avec une
population
vieillissante





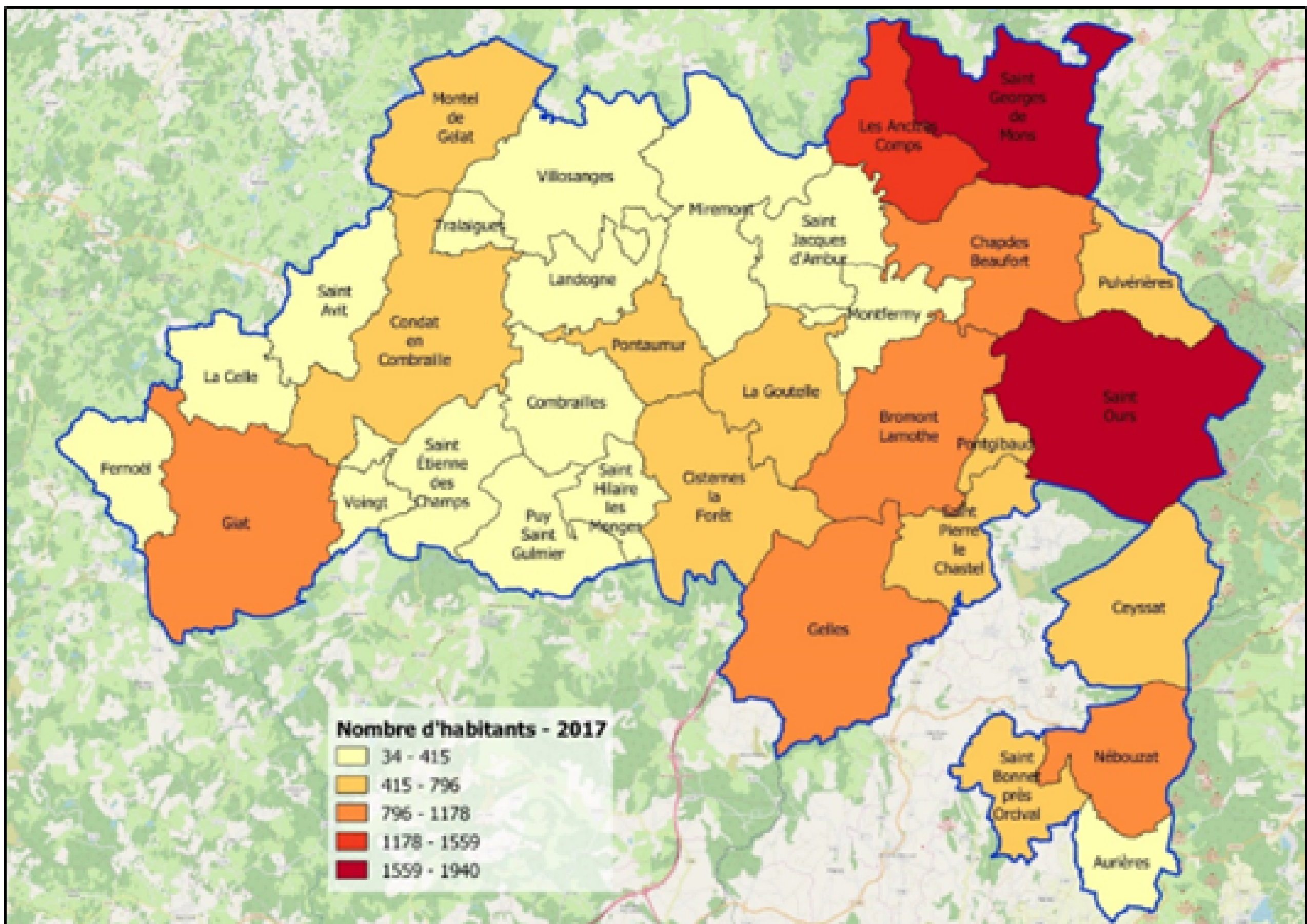
Une population vieillissante avec 59 % de personnes de plus de 40 ans.

- 8% de la population a plus de 80 ans ;
- 43 % de la population âgée de 15 ans ou plus ne travaille pas ou plus (retraités et personnes sans emploi) ;
- population très sédentaire : 76 % des ménages résident depuis plus de 5 ans dans la même habitation et 61 % depuis plus de 10 ans.

Sur le territoire en moyenne, un ménage est constitué de 2,2 personnes pour l'année 2015.

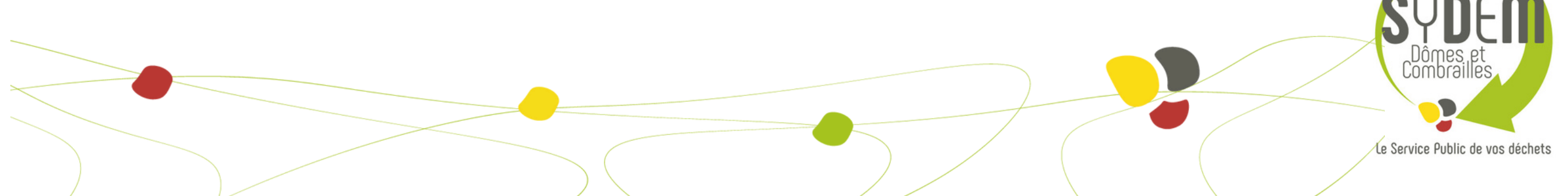
b - Habitat

La typologie est un habitat « rural dispersé ».



La part des maisons individuelles sur le territoire du SYDEM est en moyenne 91% en 2015 (contre 55,9% pour la moyenne française INSEE 2016). La part des résidences secondaires est assez élevée (16%) par rapport à la moyenne nationale.

Dans la majorité des cas, un habitat individuel est accompagné d'un espace vert.





c) Profil socio-économique du territoire et des 4 collectivités adhérentes

Le tableau ci-dessous est issu de l'étude de préfiguration Contrat d'Objectifs Déchets Économie Circulaire (CODEC) réalisée en 2017 par le cabinet GIRUS.

Le profil-socioéconomique du territoire	
Démographie	<p>Après une baisse régulière de sa population de 2008 à 2017, la population réaugmente.</p> <p>Une densité de population très faible (23 hab./km²) comparée aux données de références.</p> <p>Une population vieillissante avec une surreprésentation des personnes de plus 45 ans.</p>
Territoire	<p>Le territoire est qualifié de mixte à dominante rurale par sa faible densité de population et son agriculture très présente. De plus, le territoire est qualifié de zone montagne pour l'agriculture.</p>
Logements	<p>Une prépondérance des logements individuels (90 %).</p> <p>Une part élevée de résidences secondaires (16 %).</p>
Activité et emploi	<p>Le territoire du syndicat se caractérise par un emploi fortement marqué par le secteur industriel. L'agriculture est un élément essentiel de l'activité économique du territoire.</p>
Milieu associatif	<p>Le tissu associatif est moyennement développé sur le territoire du SYDEM Dômes et Combrailles. La collectivité pourrait s'appuyer sur de nombreuses associations œuvrant en faveur de la préservation de l'environnement, l'éducation, la représentation des intérêts économiques dans la finalité de développer l'économie circulaire.</p>
Éléments économiques	<p>Les établissements du territoire sont généralement de petite taille. Présence des Entreprise Aubert et Duval qui regroupent environ 1 500 salariés, UKAD et Eco titanium.</p> <p>Le secteur agricole, comparativement plus important que la moyenne du département, compte de nombreux établissements, pour beaucoup sans salariés. Cette activité occupe une part importante du territoire et se caractérise par des exploitations d'élevages bovins.</p>





Zoom sur les collectivités adhérentes du SYDEM:

Le territoire de la Communauté de Communes de Chavanon Combrailles et Volcans (CCV)

Les informations ci-dessous concernant uniquement les communes qui se trouvent sur le territoire du SYDEM.

Une démographie rurale et vieillissante



Densité faible



9 466 habitants en 2022



24 communes



75% des communes ont moins de **500 habitants**



3 bourgs-centres ont été lauréats du programme "petites villes de demain"
Pontaumur, Pontgibaud et Giat



Chute démographique
« légèrement stabilisée »



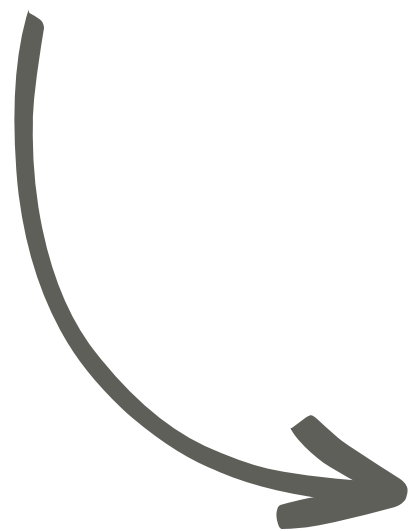
Population **vieillissante**



Solde naturel **négatif**



Solde migratoire **faible**



Le secteur sud-ouest est possède une démographie des plus fragiles.

Le secteur nord-est, proche de l'influence métropolitaine, est relativement dynamique démographiquement.



La situation des collèges devient préoccupante au vu des effectifs actuels avec pour rappel la disparition totale des collèges publics et privés à Giat



Pontaumur : **168** à la rentrée 2022

2020-2021 : 183 élèves - 2021-2022 : 167 élèves



Pontgibaud : **327** à la rentrée 2022

2020-2021 : 349 élèves - 2021-2022 : 333 élèves

Indice de jeunesse EPCI : 0,39 contre 0,83 pour le département.





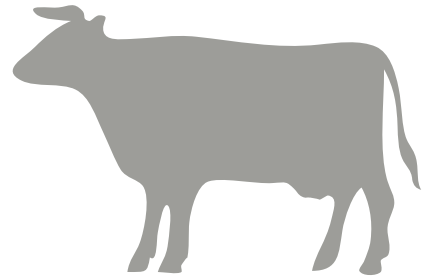
Agriculture et sylviculture
dynamiques et prononcées



Massifs forestiers de qualité



Économie productive mais avec une faible valeur ajoutée.



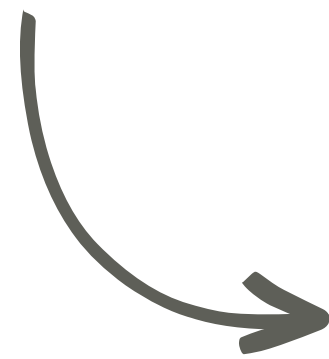
Des prés naturels et les bocages favorisent plutôt l'**élevage**



Un recul significatif de la **production laitière** située plus au sud du territoire.



Présence d'exploitations moyennes essentiellement des fermes d'élevage sur une surface de 43364 ha avec 810 exploitations.



Des productions locales appréciées en **circuits courts** et ventes directes avec une montée en puissance de la **production biologique**.



Une économie **touristique**



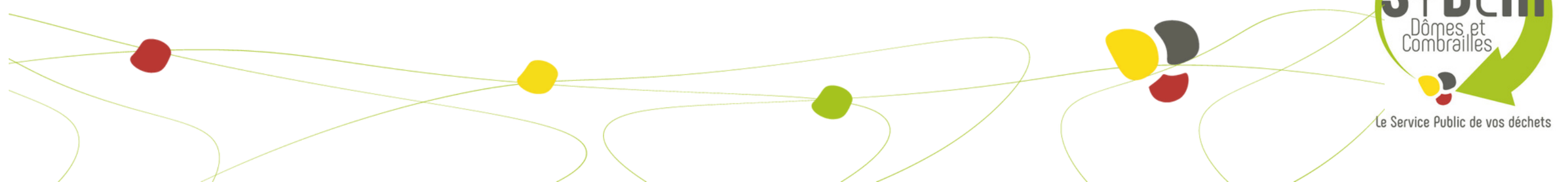
Le territoire de CCV compte **3 559 lits** sur 8 752 des Combrailles, soit plus de 40% de l'effectif total.



Un revenu médian **faible**



18 765 € alors que le montant se situe à 21 006 € pour le Puy- de-Dôme





Total des emplois du territoire représente **3700 emplois**



La présence d'administrations locales pourvoyeuses d'**emplois publics**



La vitalité d'un **artisanat** bien réparti



A noter le faible nombre de zones d'activité, moins d'une dizaine, de taille modeste et à faible attractivité.



Le territoire compte cependant des entreprises à fort potentiel de développement : Scierie Dubot (40 emplois), SMC Faure (30), Boiréal (15), Faure SA (15), ...

La communauté d'Agglomération de Riom Limagne et Volcans (RLV)

Les informations ci-dessous concernant uniquement les communes qui se trouvent sur le territoire du SYDEM.

Un territoire attractif entre plaine et volcans avec une économie dynamique



Densité **moyenne**



2 067 habitants en 2022



2 communes



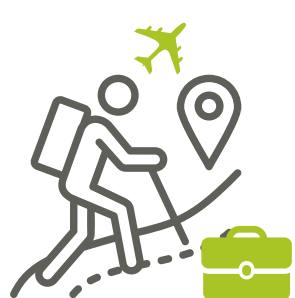
Une démographie **grandissante**



Hausse de la population



Population à la fois **jeune** et **vieillissante**



Une économie **touristique**



Présence de **Vulcania** à Saint-Ours-les-Roches avec plus de 300 000 visiteurs par an





La communauté de communes Dômes Sancy Artense

Les informations ci-dessous concernant uniquement les communes qui se trouvent sur le territoire du SYDEM.

Un territoire rural et montagnard à proximité de la métropole clermontoise



Densité **moyenne**



3 096 habitants en 2022



5 communes



Une démographie **équilibrée**



Hausse de la population depuis 1999



Population à la fois **jeune** et **vieillissante**



Une économie **touristique et agricole**



Présence de **logements touristiques** (gites, campings, ...)



Espace rural adéquate pour l'**élevage bovins**



Des centres bourgs équipés en **services et commerces**



Présence d'**emploi du tertiaire** (MFR de Gelles)





La communauté de communes Combrailles Sioule et Morge

Les informations ci-dessous concernant uniquement les communes qui se trouvent sur le territoire du SYDEM.

Un territoire porté par des filières industrielles



Densité **forte**



3 619 habitants en 2021



2 communes



Une démographie **croissante**



Hausse de la population depuis 1999



Recul du vieillissement de la population



Hausse des moins de 15ans



Une économie **industrielle et commerciale**



Entreprise **Aubert et Duval** qui regroupe environ 1500 salariés



Entreprise **UKAD et Ecotitanium**, première usines de fabrication ou de recyclage de titane



Présence de nombreux **services et commerces**





4 - La politique de gestion des déchets du SYDEM

Pour le mandat 2020-2026, le Comité Syndical du SYDEM a fixé les objectifs et engagements suivants :

•Prévenir et réduire les déchets :

- Continuer et renforcer le **PLPDMA** (Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés) initié en 2012 et visant la sensibilisation de tous les acteurs sur la prévention et la réduction des déchets,
- Mettre en œuvre le **STGDO** (Schéma Territorial de Gestion des Déchets Organiques) visant à développer et à mettre à disposition de tous les moyens de trier les biodéchets, en généralisant la pratique du compostage et à réduire les apports des déchets verts en déchèteries,
- Etudier la mise en place de la **tarification incitative**.

•Optimiser les services de collecte des ordures ménagères résiduelles et des emballages :

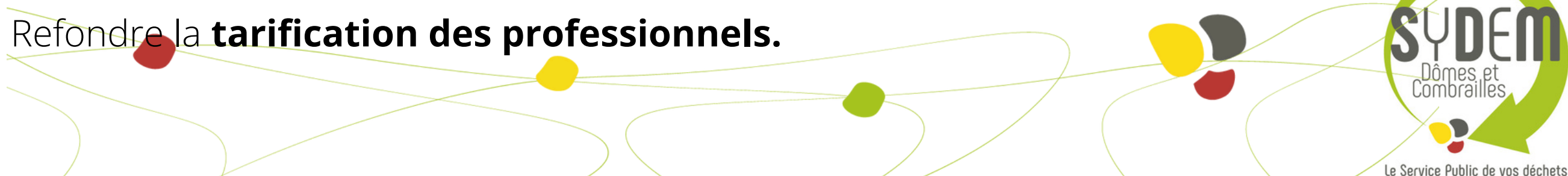
- Mettre en œuvre l'**extension des consignes de tri** : harmoniser les pratiques de tri sur les 9 syndicats adhérents au VALTOM et **simplifier le geste de tri pour les usagers**.
(« 100% des papiers et des emballages vont dans le bac jaune »)
- **Optimiser la collecte des ordures ménagères**, et notamment refonte des tournées de collecte et révision des fréquences de tournée, rationaliser les points de collecte (regroupement, adaptation des volumes).

•Assurer un service public exemplaire pour les citoyens au regard des exigences environnementales :

- Protéger l'environnement et répondre aux **exigences réglementaires**,
- Étudier la faisabilité d'**étendre la certification** aux plateformes de broyage,
- Avoir une politique d'achat la plus vertueuse possible visant à **réduire l'empreinte environnementale** des activités du SYDEM,
- **Sensibiliser tous les partenaires** du SYDEM sur la nécessité absolue de lutter contre le réchauffement climatique.

•Faire évoluer le financement du SYDEM vers plus d'équité dans un cadre budgétaire et financier maîtrisé :

- Étudier la mise en place de la **tarification incitative**,
- Refondre la **tarification des professionnels**.





5 - Financement du service

Le financement du service est assuré par le paiement d'une redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM) de la part des usagers du service.

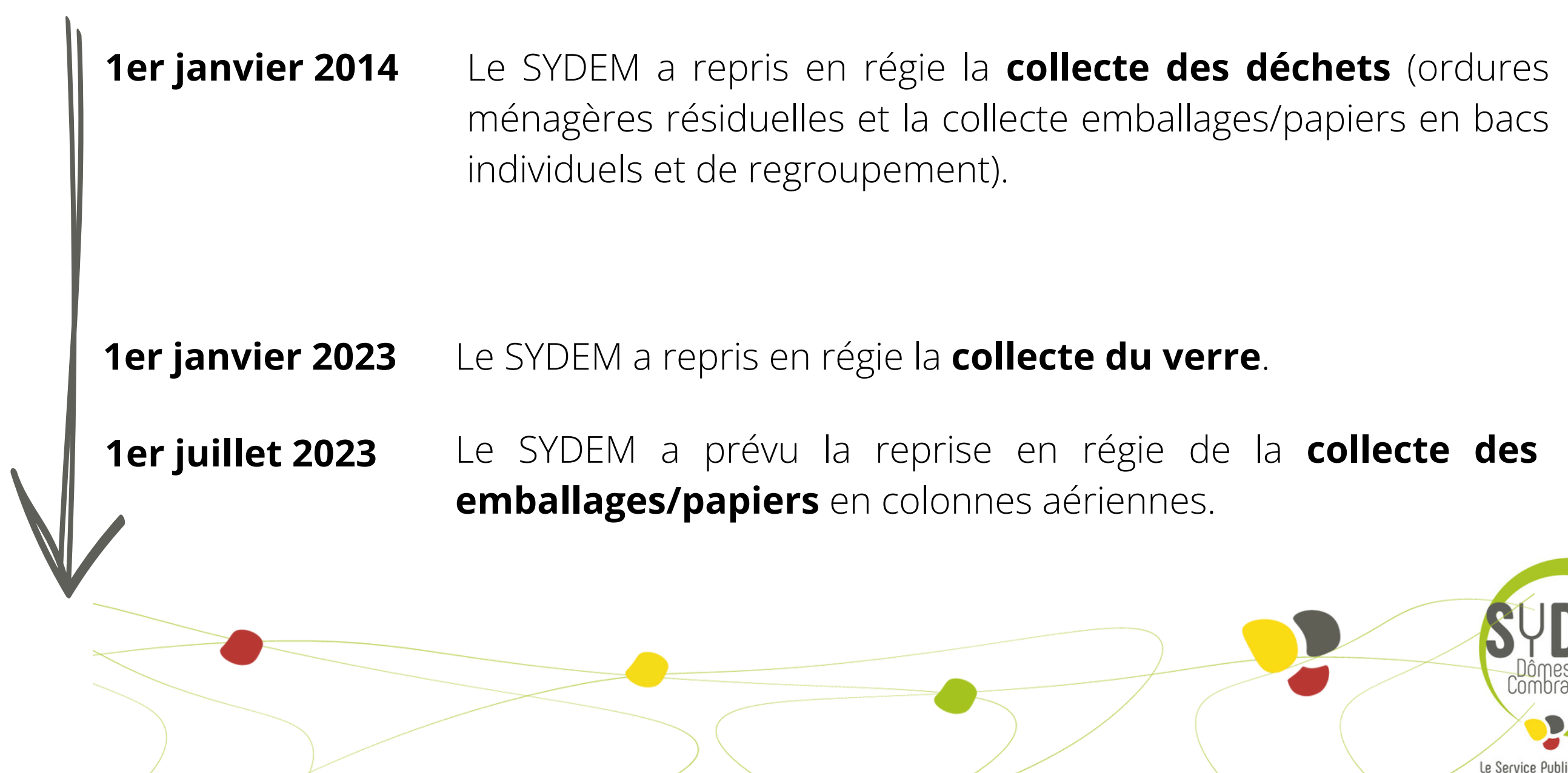
La REOM est due par tout usager du service d'élimination des ordures ménagères et assimilés situé sur le territoire du SYDEM, ce qui inclut notamment :

- Tout producteur de déchets d'un logement individuel ou collectif, à titre principal ou secondaire,
- Les professionnels producteurs de déchets ménagers et assimilés exerçant sur le territoire du SYDEM ou dont le siège social se situe sur le territoire du SYDEM (artisans, auto entrepreneurs, commerçants, hôtels, restaurants, bars, professions libérales, campings gites, établissements d'hébergement collectif, établissements industriels, PME...),
- Les établissements dits particuliers (collège, lycée, maison de retraite, foyer logement...),
- Les collectivités locales (mairie, communautés de communes...),
- Les établissements publics (Gendarmerie, Centre de Secours, Trésorerie, Communautés de communes, office de tourisme...).

La REOM est composée :

- D'une part fixe concernant les frais de gestion et de collecte incompressibles (collecte des bacs gris ou jaunes, collecte des colonnes aériennes, gestion des hauts de quai des déchèteries et transfert des bennes de déchèterie...),
- D'une part variable concernant le traitement et la valorisation des déchets.

6 - Organisation de la collecte des déchets





La collecte des ordures ménagères résiduelles (OMR)

Les ordures ménagères résiduelles sont collectées en bacs de regroupement sur la majorité des communes. Cela signifie qu'un bac est à la disposition de plusieurs foyers. Les bourgs des communes des Ancizes-Comps et de Saint-Georges de Mons sont équipés de bacs individuels.

La collecte des ordures ménagères résiduelle est assurée une fois par semaine. Une réflexion est actuellement menée pour réduire dès que ce sera possible à 1 fois tous les 15 jours. Les déchets collectés sont acheminés vers le centre de transfert du Vauriat, sur la commune de Saint Ours les Roches, pour être compactés dans des bennes. Ils sont ensuite transférés par l'entreprise Paprec vers le Pôle de Valorisation Vernéa.

La collecte des emballages/papiers

La collecte des emballages/papiers est organisée de deux façons.

Certaines communes sont équipées de bacs individuels à couvercle jaune (bourgs des Ancizes Comps et de Saint Georges de Mons) ou de bacs de regroupement à couvercle jaune. Ainsi, la collecte s'effectue en porte à porte (PAP) ou en collecte de proximité.

Pour les autres communes, la collecte est organisée en Points d'Apport Volontaire (PAV - colonnes de tri). Les emballages collectés sont envoyés en centre de tri Paprec puis envoyés dans les différentes filières de valorisation.

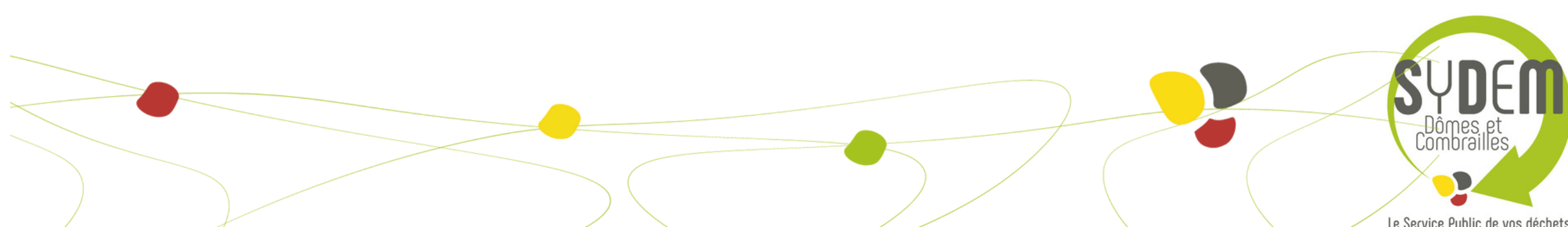
Cette collecte représente 900 tonnes en 2023. L'extension des consignes de tri à tous les emballages a été mise en œuvre depuis le 1er janvier 2021

On constate une bonne augmentation suite à cette extension mais surtout liée à la mise en place de nouvelles colonnes de tri. **179 colonnes de tri sont réparties sur le territoire.**

La collecte du verre

Pour le verre, la collecte est organisée en colonnes sur tout le territoire : les colonnes sont souvent placées proches des colonnes Emballages/papiers et des colonnes supplémentaires isolées sont installées dans chaque commune.

172 colonnes sont ainsi réparties sur le territoire fin 2023.





La collecte des textiles

27 conteneurs sont présents sur les communes du SYDEM, en partenariat avec Emmaüs, Le Relais 48, Le Relais 23 et les Petites mains.

La collecte en déchèteries

Le SYDEM possède 4 déchèteries sur son territoire. L'accès aux déchèteries est réservé :

- Aux particuliers résidant dans une commune adhérente au SYDEM,
- Aux particuliers de certaines communes de la Communauté de Communes de Marche et Combraille en Aquitaine pour la déchèterie de Giat,
- Aux particuliers de la commune de Verneugheol pour la déchèterie de Giat et de la commune de Prondines pour la déchèterie de Pontaurmur,
- Aux particuliers du secteur d'Herment pour la déchèterie de Giat et de la commune de Mazayes pour la déchèterie de Saint Ours les Roches,
- Aux professionnels munis d'un badge prévu à cet effet et délivré par le SYDEM,
- Aux services municipaux du territoire du SYDEM.

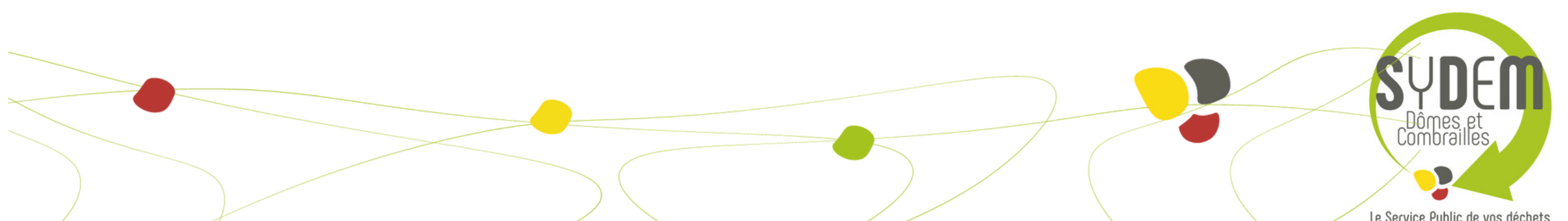
Les hauts de quai des déchèteries sont gérés en régie et les bas de quai sont actuellement gérés en prestation de service.

4 plateformes de broyage de branches sont également présentes sur le territoire afin de valoriser localement une ressource essentielle.

7 - La production de déchets sur le territoire

Les données présentées ci-dessous sont issues des rapports annuels sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets du SYDEM.

Plus de **10 500 tonnes** ont été produites sur le territoires en 2023.



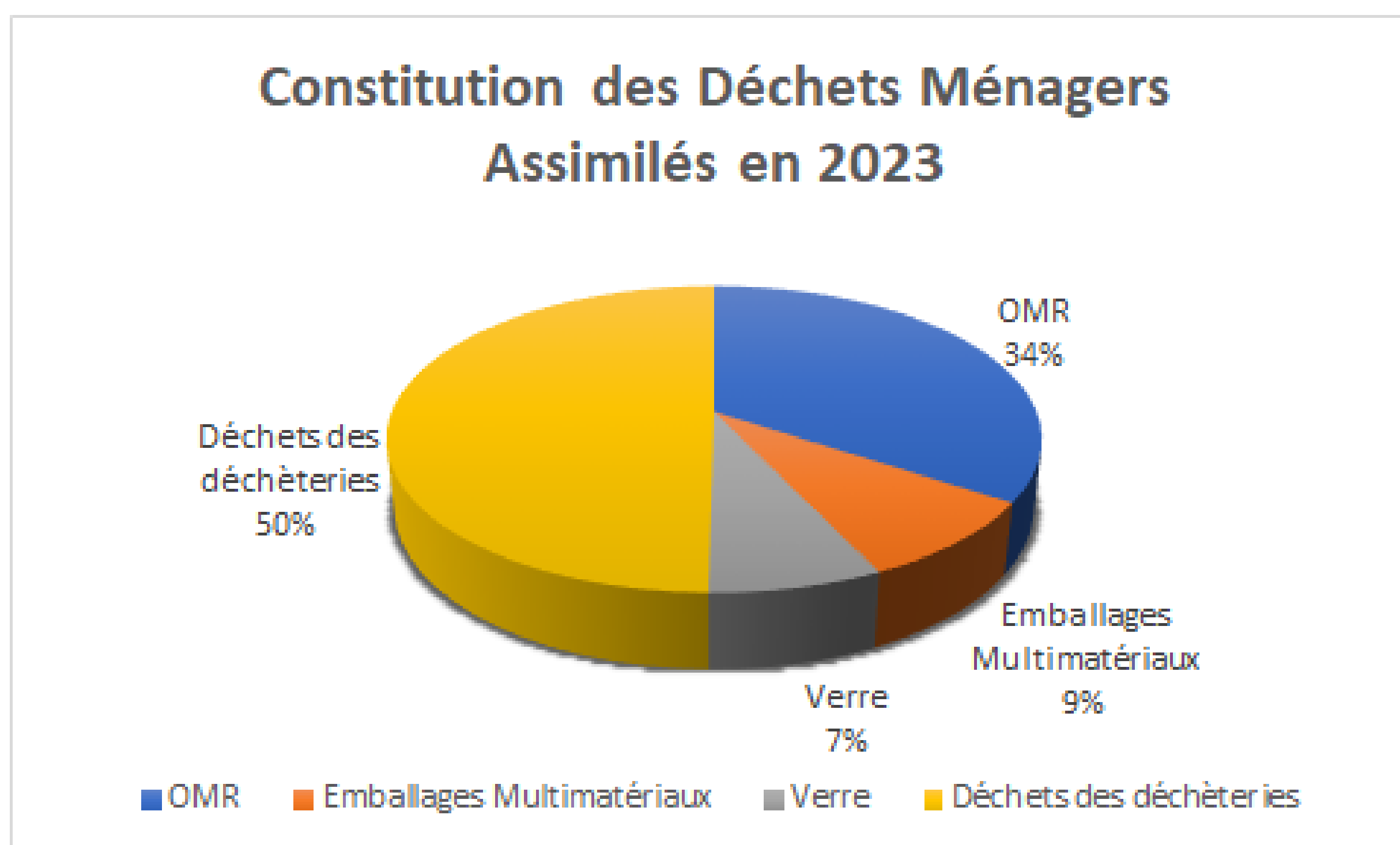


a) Evolution des tonnages de Déchets Ménagers et Assimilés en tonnes

Matériaux collectés	Tonnages 2018	Tonnages 2019	Tonnages 2020	Tonnages 2021	Tonnages 2022	Tonnages 2023 à consolider	Evolution 2018/2023
OMR	4 227	4 078	4 108	4 053	3 780	3587	-15%
Emballages / multimatériaux	738	740	729	827*	883	900	23%
Verre	655	660	715	739	759	761	16%
Déchèteries	4 792	3 462	4 441	5 502	5 023	5200	9%
Textiles	105	108	85	84	74	97	-8%
TOTAL DMA	10 541	9 057	10 111	11 247	10 553	10 545	0.30%

*Passage à la simplification du geste de tri en 2021.

La production annuelle par habitant en 2023 est de **577 Kg/hab/an**

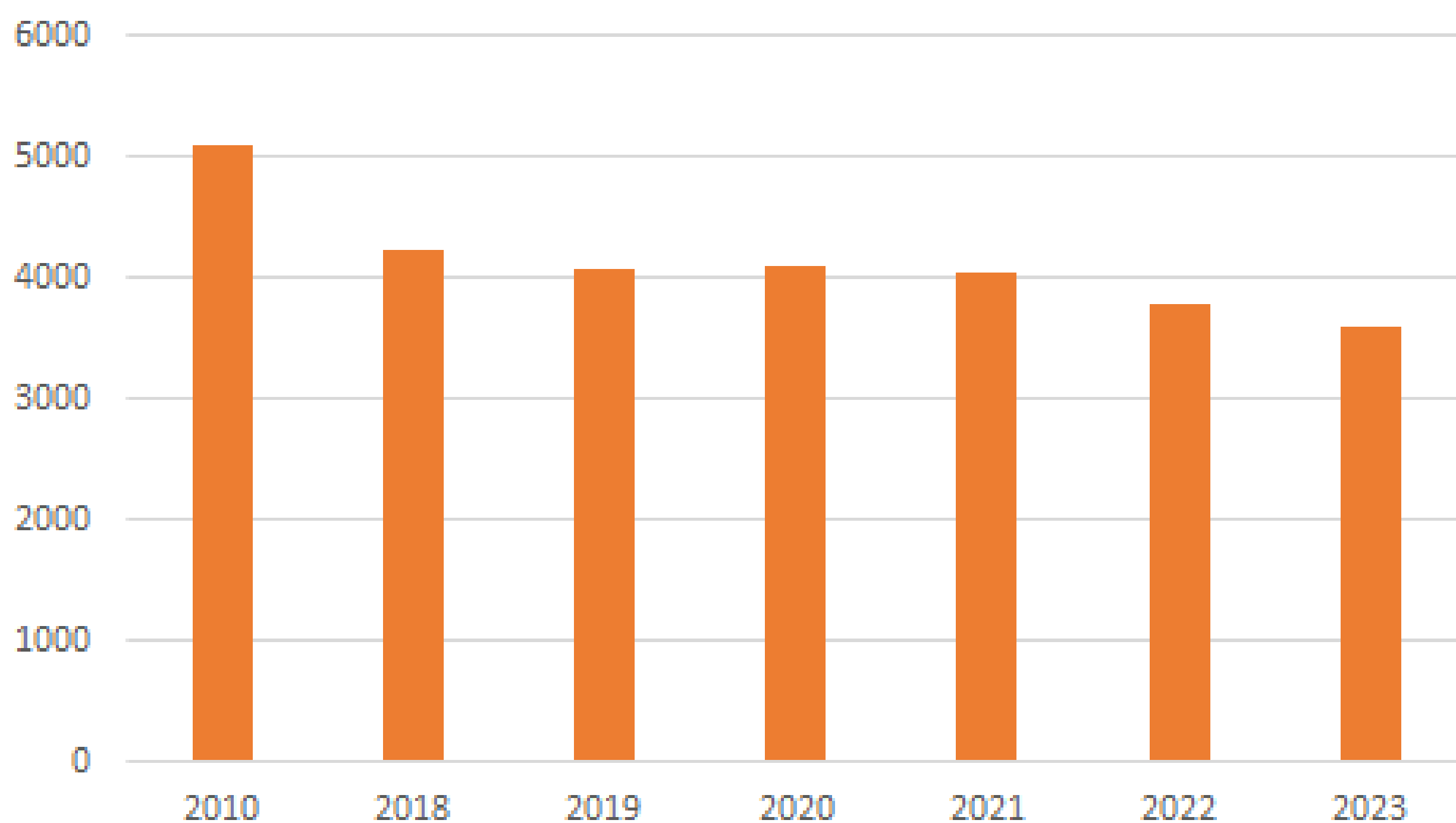




b) Les ordures ménagères

Année	2010	2018	2019	2020	2021	2022	2023
OMR (en tonnes)	5 085	4 227	4 078	4 108	4 053	3 780	3 587

Evolution du tonnage d'Ordures Ménagères Résiduelles



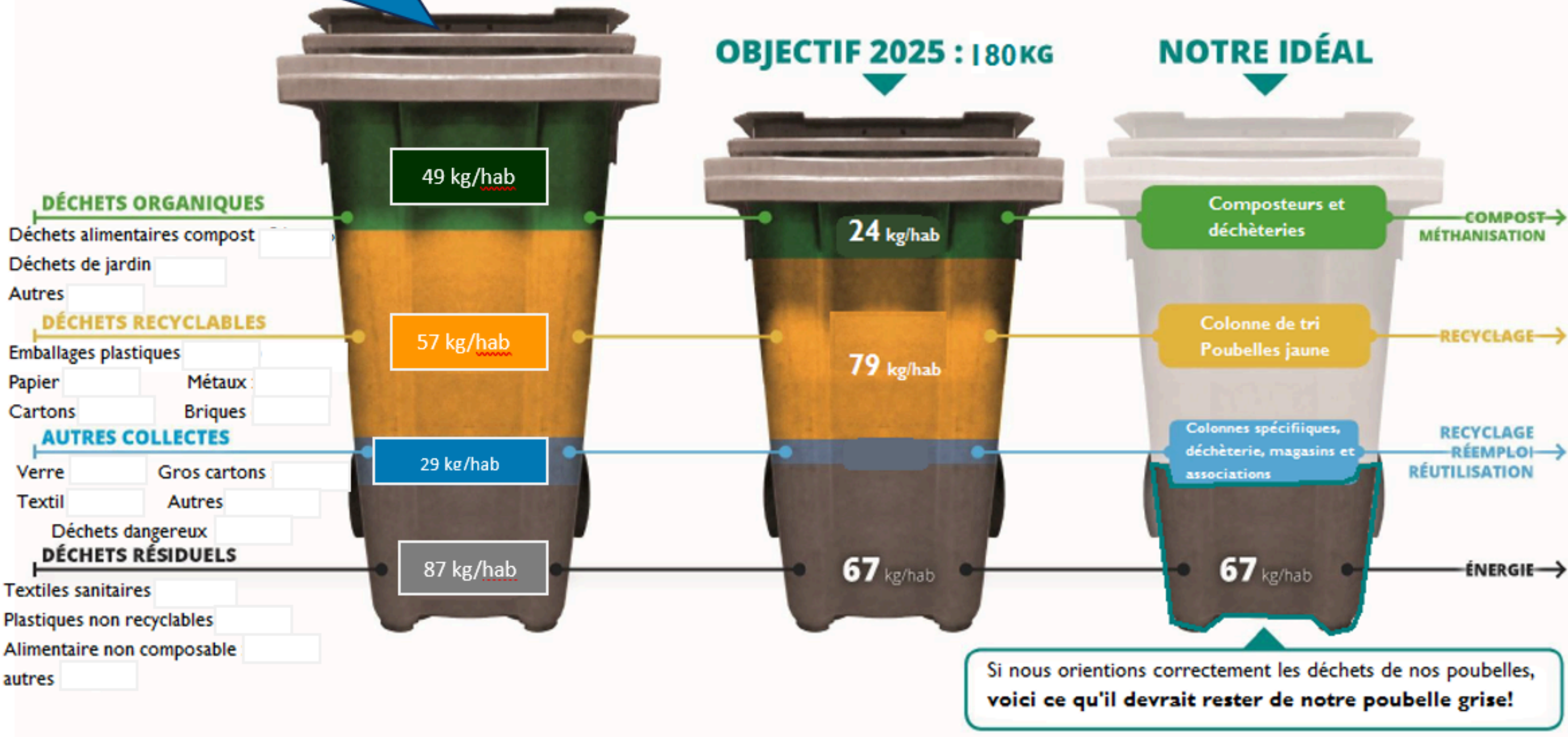
Une campagne de caractérisation des ordures ménagères résiduelles a été réalisée en 2022 et a permis d'établir une photo de la composition des ordures ménagères à un instant T sur le territoire du SYDEM





Résultats de la caractérisation des OMR en 2022

En moyenne, en 2022, chaque habitant du territoire du SYDEM a jeté 222 kg de déchets OMR



Nous pouvons noter une présence important de biodéchets dans les ordures ménagères alors qu'ils pourraient être valorisé en compost.

De plus, beaucoup de déchets recyclables sont toujours présents dans les ordures ménagères alors qu'ils devraient être présents dans les bacs ou colonnes de tri





c) Les déchets collectés en déchèteries

Le tableau ci-dessous montre l'évolution des principaux déchets collectés en déchèterie depuis 2018 (en tonnes).

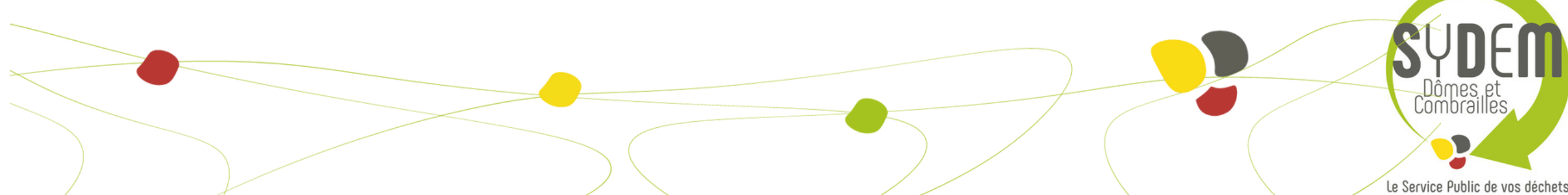
Matériaux collectés	Tonnages 2018	Tonnages 2019	Tonnages 2020	Tonnages 2021	Tonnages 2022	Tonnages 2023 à consolider	Evolution 2022/2023
Déchets verts	1 128	795*	654	939	807	880	9%
Bois	745	661	604	786	706	739	5%
Ferraille	191	147	194	144	160	178	11%
Cartons	200	194	175	206	193	201	4%
Pneus	75	74	65	70	88	66	-25%
DEEE	178	173	193	205	187	201	7%
Déchets dangereux	79	56	57	79	57	54	-5%
Placoplatre	0	15	14	32	31	63	103%
Gravats	915	810	849	1 136	1 044	1 113	7%
Mobilier	143	245	323	439	407	382	-6%
Encombrants	1 116	1 095	1 295	1 454	1 329	1322	-1%

*Chiffre faussé car le pesage n'est plus le même qu'avant.



Les Encombrants, les gravats, les déchets verts et le bois représentent 78% des déchets collectés en déchèterie.

Ils possèdent un potentiel de réduction conséquent, notamment les encombrants où encore trop de déchets recyclables sont présents dans les bennes, avec un coût de traitement important.

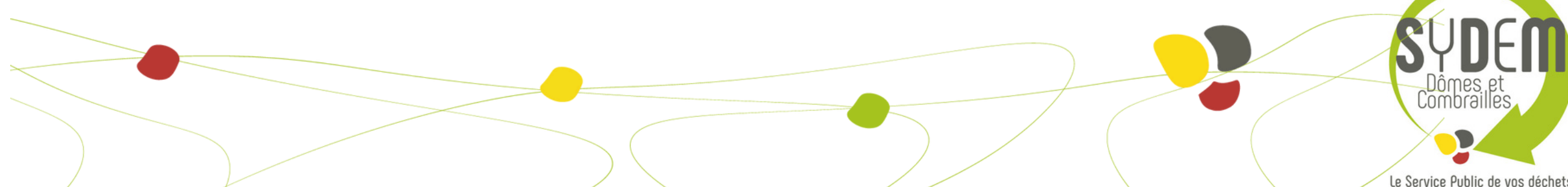




8 - Conclusion du diagnostic

Pour conclure ce diagnostic et afin de proposer des actions adaptées, une analyse sous la forme d'une grille Atouts-Faiblesses-Opportunités-Menaces a été réalisée.

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none">• Diminution du ratio des OMR de 15% entre 2018 et 2023• 1716 composteurs individuels distribués entre 2017 et 2023 : Taux d'équipement de 33 %,• Déploiement de 3 plateformes de broyage et compostage de proximité• Taux de valorisation des DMA performant (91%)• Engagement et volonté de s'inscrire dans une démarche de prévention des déchets depuis plusieurs années : 1^{er} Plan de prévention en 2012, CODEC en 2018, STGDO en 2019	<ul style="list-style-type: none">• Tonnage des DMA qui stagne du fait de l'augmentation des tonnages accueillis en déchèterie• Forte production de déchets en déchèteries (notamment sur les déchets verts (maisons individuelles)• Déchets des professionnels peu connus et facturation pas adaptée• Difficultés à mobiliser les acteurs économiques (entreprises...) dans le cadre des actions de préventions• Pas d'indicateur de suivi pour certaines actions de prévention et suivi pas toujours régulier (<u>Turn over</u> sur le poste du responsable du service Prévention)
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none">• Evolution du contexte réglementaire (Loi AGECE de 2020, tri à la source biodéchets 2024...)• Territoire rural propice au compostage• Agrandissement et rénovation des déchèteries : Nouvelles REP• Des structures permettant de favoriser le réemploi : la <u>fabuloserie</u> de Giat, la CMA...• Contrat d'Objectifs Territorial des Communauté de communes (CCV)/agglomération : des moyens à mutualiser pour le soutien des actions en faveur de l'économie circulaire	<ul style="list-style-type: none">• Notion de la prévention des déchets difficile à appréhender et n'est pas une priorité pour certains foyers (population vieillissante et faibles revenus...)• Le changement de comportements et des pratiques des usagers est un processus à long terme/complexes• Hausse des tarifs successifs de la REOM depuis 2023• Gisement de déchets très variés



III - Le PLPDMA 2024-2029



1) Organisation de la gouvernance du PLPDMA

Par délibération en date du 23 novembre 2022, le Comité Syndical du SYDEM Dômes et Combrailles s'est prononcé favorablement pour la révision du PLPDMA.

Pour mener à bien le projet, une équipe de travail est constituée de :

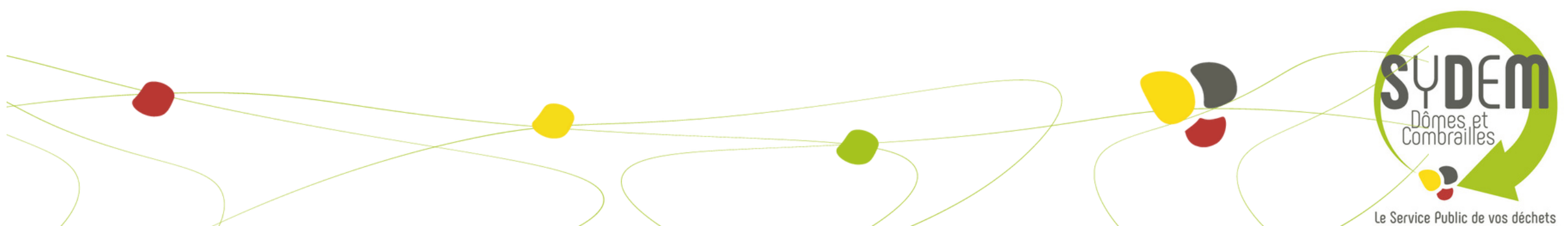
- Mr Eric COHADON : Vice-Président en charge des Politiques de Prévention et de la mise en œuvre du Schéma Territorial de Gestion des Déchets Organiques
- Mme Michelle GAIDIER : Vice-Présidente en charge Communication, des actions éducatives et des relations institutionnelles
- Mme Valérie PELISSIER : élue
- Mme Marianne VIGIGNOL : élue
- Technicien(ne) en charge de la Prévention et de la réduction des déchets

Ainsi, par délibération en date du 4 octobre 2023, une Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES) a été constituée :

- Mme Michèle BARBECOT : élue
- 1 représentant du VALTOM
- 1 représentant de chaque communauté de communes et communauté d'agglomération adhérentes du SYDEM
- 1 représentant du Conseil Régional AURA
- 1 représentant de l'ADEME
- 1 représentant des chambres consulaires territoriales (CCI/CMA)

Le rôle de la CCES est de donner son avis sur le projet de PLPDMA, d'étudier le bilan annuel et d'évaluer le plan tous les 6 ans.

Le PLPDMA est adopté par les collectivités membres du SYDEM, il est ensuite transmis au Président de Région, au Préfet de Région et à l'ADEME.





2) Partenaires relais à Mobiliser

Pour réussir ce PLPDMA, le projet doit fédérer, dans une démarche participative.

Ci-dessous une liste non-exhaustives des relais et partenaires potentiels du programme d'actions du SYDEM :

- Les Communautés de communes et communautés d'agglomération adhérentes du SYDEM,
- Les communes,
- Le VALTOM,
- L'ADEME,
- La Région Auvergne Rhône Alpes,
- Les Eco-organismes,
- Les entreprises et professionnels,
- Les commerçants et artisans,
- Les chambres consulaires,
- Les établissements scolaires,
- Les établissements de santé,
- Les professionnels du tourisme,
- Les organisateurs d'évènements, fédérations, associations/clubs à destination récréatives ou de loisirs
- Les professionnels de la réparation et associations ou acteurs du réemploi et de l'EES
- Les particuliers...





Les objectifs pour 2029

Année de référence 2018



Réduire les DMA
de -8 %



533 kg/hab
en 2029



Réduire les OMR
de -30 %



163 kg/hab
en 2029



**Réduire les biodéchets
dans les OMR**
de -50 %



39,6 kg/hab
en 2029



Réduire les refus de tri
à 19.5 %



19.5 %
en 2029



**Réduire les végétaux
collectés en déchèteries**
de -12 %



54 Kg/hab
en 2029



**Réduire les
encombrants**
de -5 %



58 kg/hab
en 2029





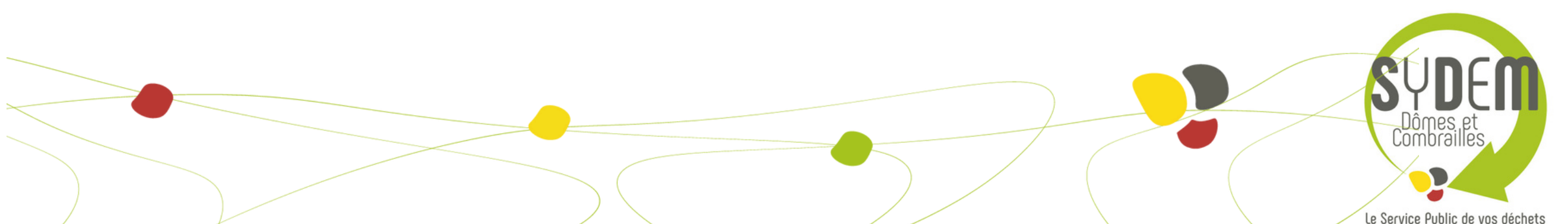
AXE 1 : Consommation responsable des habitants du SYDEM

AXE 2 : Les acteurs économiques : réduire les déchets auprès des entreprises et structures privées

AXE 3 : La gestion des déchets : accroître les performances de tri, de collecte, de recyclage et de valorisation

AXE 4 : L'éco-exemplarité de la collectivité

AXE 5 : Utiliser les instruments économique pour réduire les déchets





Action 1

Lutter contre le **gaspillage alimentaire**

Action 2

Réduire les **biodéchets** dans les OMR

Action 3

Réduire les **déchets verts** amenés en déchèteries

Action 4

Subventionner, accompagner et encourager les **projets de réemploi** pour limiter le tonnage des bennes d'encombrants dans les déchèteries

Action 5

Favoriser et accompagner une **consommation responsable**

Action 6

Accompagner et favoriser les **éco-événements**

Action 7

Accompagner et sensibiliser **les entreprises** à la prévention des déchets

Action 8

Accompagner et favoriser le développement des démarches d'**économie circulaire**

Action 9

Encourager au respect du **tri 7 flux** et augmenter les taux de valorisation des déchets du BTP

Action 10

Augmenter la **valorisation des déchets** en déchèterie

Action 11

Améliorer la performance de la **collecte sélective**

Action 12

Intégrer la prévention des déchets dans les **marchés publics** du SYDEM

Action 13

Sensibiliser les communes du territoire et **soutenir** leurs projets de réduction de déchets

Action 14

Utiliser l'**incitation financière** pour responsabiliser les productions de déchets ménagers et assimilés

Action 15

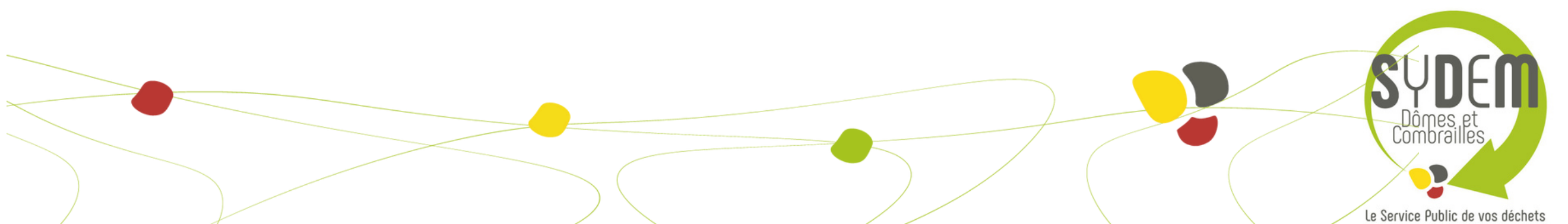
Actualiser **les tarifs de la REOM** des professionnels





AXE 1

Consommation responsable des habitants du SYDEM





AXE 1

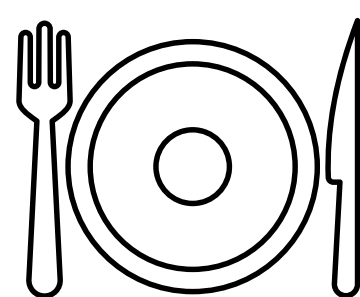
AXE 1.1 Mise en place du STGDO : Encourager une nouvelle gestion des biodéchets et des déchets verts

Action 1 : Lutter contre le gaspillage alimentaire

- Accompagner les établissements de restauration collective : cuisine centrale, collège, etc.
- Rappeler l'obligation du gourmet bag pour les restaurateurs
- Sensibiliser les publics concernés, en particulier les scolaires

Indicateurs

- Nombre d'établissements engagés dans la démarche (scolaires & restaurants)
- Nombre d'animations scolaires sur la thématique du gaspillage alimentaire et nombre d'élèves sensibilisés
- Nombre d'animations grand public réalisées et nombre d'utilisateurs sensibilisés





AXE 1

AXE 1.1 Mise en place du STGDO : Encourager une nouvelle gestion des biodéchets et des déchets verts

Action 2 : Réduire les biodéchets dans les OMR

- Développer le compostage individuel de jardin
- Déployer des sites de compostage partagé sur tout le territoire
- Renforcer le réseau des référents de sites
- Sensibiliser les usagers à la pratique du compostage (scolaires, grand public...)

Indicateurs



- Nombre de composteurs individuels de jardin distribués, taux d'équipement par commune
- Nombre de sites de compostage partagé
- Taux de biodéchets dans les OMR
- Nombre d'animations scolaires sur la thématique du compostage





AXE 1

AXE 1.1 Mise en place du STGDO : Encourager une nouvelle gestion des déchets verts

Action 3 : Réduire les déchets verts amenés en déchèteries.

- Développer le broyage et les plateformes communales de broyage
- Sensibiliser le grand public à une gestion alternative des déchets verts
- Sensibiliser les communes et les agents communaux aux tontes différées et au jardinage au naturel
- Développer la subvention « Gestion raisonnée des déchets verts »

Indicateurs

- Tonnage de broyat obtenu
- Tonnage des déchets verts en déchèterie
- Montant des subventions « Gestion raisonnée des déchets verts » et nombre de foyers accompagnés





AXE 1

AXE 1.2 Augmenter la durée de vie des produits et favoriser la consommation responsable sur le territoire

Action 4 : Subventionner, accompagner et encourager les projets de réemploi pour limiter le tonnage d'encombrants

- Mettre en avant les entreprises de réemploi
- Déployer des zones de réemploi dans les déchèteries et développer l'offre de réemploi sur le territoire : appel à projet, soutien financier...
- Organiser des bourses aux vêtements et/ou aux jouets
- Organiser des Repair'café, réfléchir à la présence d'artisans réparateur en déchèterie

Indicateurs



- Nombre d'animations sur le réemploi, la réparation et le recyclage, nombre d'utilisateurs sensibilisés
- Nombre de déchèteries équipées de zone de réemploi
- Tonnage des encombrants, des déchets d'ameublement, des D3E





AXE 1

AXE 1.2 Augmenter la vie des produits et favoriser la consommation responsable sur le territoire

Action 5 : Favoriser et accompagner une consommation responsable

- Développer des « subventions pour une consommation responsable »
- Développer le recours au Stop pub à destination des ménages
- Accompagner les professionnels à utiliser des produits réutilisables, à promouvoir le vrac
- Développer un réseau de référents, de foyers témoins

Indicateurs



- Nombre d'action mises en place et d'usagers sensibilisés
- Montant des subventions et nombre de foyers accompagnés
- Nombre de foyers équipés d'un stop pub
- Nombre de structures accompagnées





AXE 1

AXE 1.2 Augmenter la vie des produits et favoriser la consommation responsable sur le territoire

Action 6 : Accompagner et favoriser l'organisation d'éco-événements

- Sensibiliser les organisateurs d'événements à la gestion et la réduction des déchets
- Développer le prêt de matériel pour l'organisation d'événements "zéro déchets"
- Proposer une charte d'engagements pour l'organisation d'éco-événements

Indicateurs

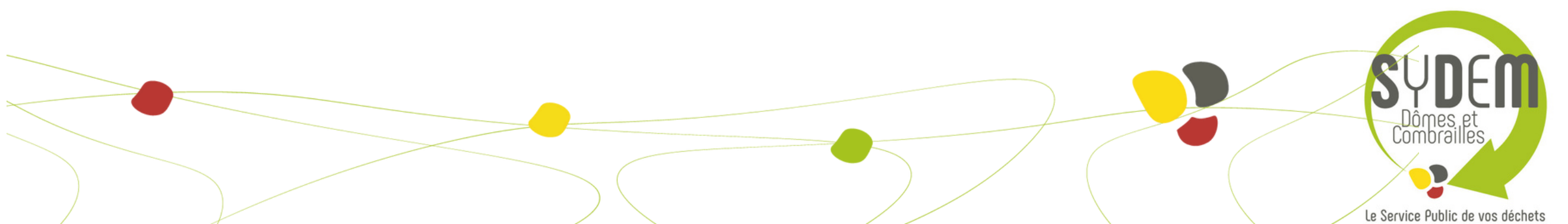
- Nombre de structures accompagnées
- Nombre de chartes signées





AXE 2

Les acteurs économiques : réduire les déchets des entreprises et structures privées





AXE 2

Action 7 : Accompagner et sensibiliser les entreprises à la prévention des déchets

- Inciter les entreprises à agir sur leur production de déchets
- Mener une réflexion sur l'optimisation de la gestion des déchets sur zones d'activités
- Proposer des diagnostics déchets et consommation de ressources
- Promouvoir la collecte des cheveux auprès des coiffeurs

Indicateurs

- Nbr de structures sensibilisées, accompagnées





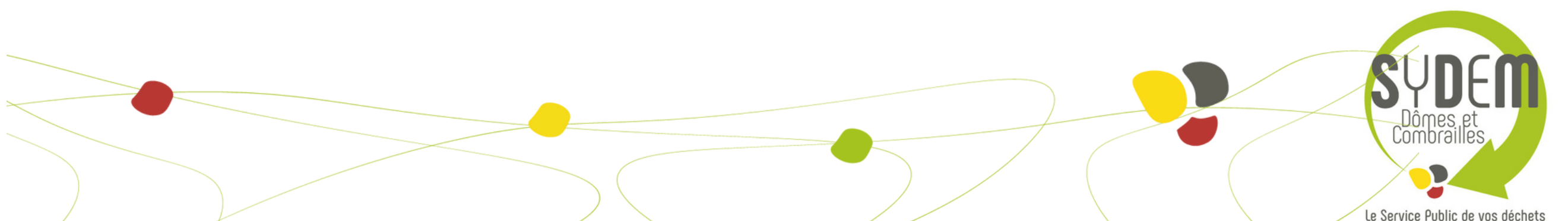
AXE 2

Action 8 : Accompagner et favoriser le développement des démarches d'économie circulaire

- Accompagner et favoriser les démarches d'Ecologie Industrielle et Territoriale (EIT) en collaboration avec les EPCI
- Développer des démarches d'économie de la fonctionnalité

Indicateurs

- Nombre d'actions mises en place pour valoriser l'économie circulaire
- Nombre d'études financées





AXE 2

Action 9 : Encourager au respect du tri 7 flux et augmenter les taux de valorisation des déchets du BTP

- Rappeler les obligations réglementaires du tri 7 flux aux acteurs économiques
- Déployer la filière REP PMCB dans les déchèteries
- Optimiser la gestion des déchets inertes:
 - ◆ accroître la valorisation des gravats
 - ◆ développer la collecte d'amiante liée

Indicateurs

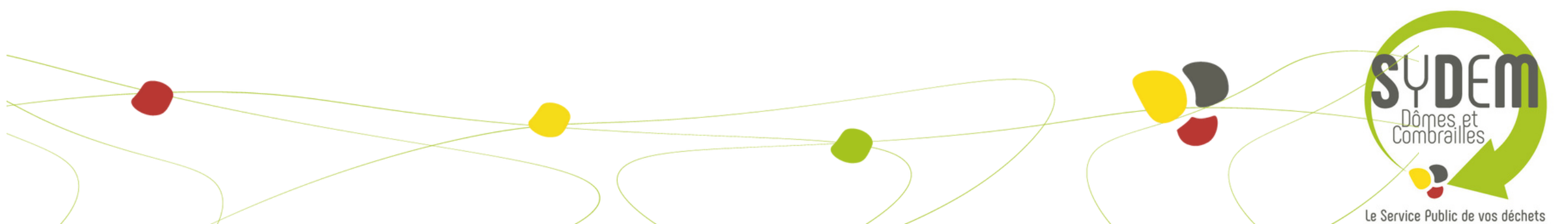
- nombre d'entreprises sensibilisées
- nombre de filière PMCB déployées et tonnage des flux détournés





AXE 3

**La gestion des
déchets :
améliorer la
performance de
tri, de collecte, de
recyclage et de
valorisation**





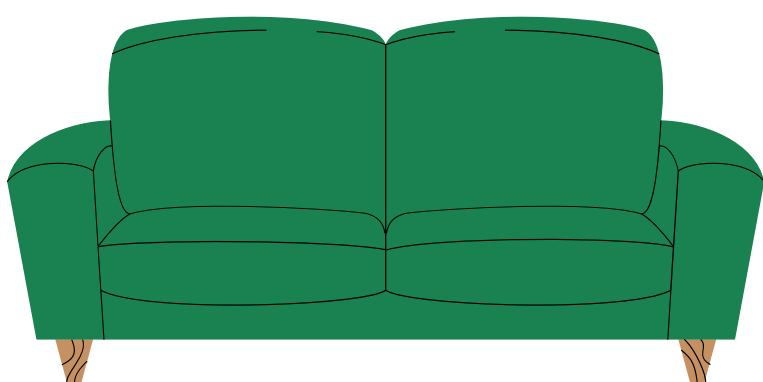
AXE 3

Action 10 : Augmenter la valorisation des déchets en déchèterie

- Développer de nouvelles filières en fonction des capacités de chaque déchèterie
- Valoriser et mieux trier la benne des encombrants
- Étudier la mise en place de matériauthèques dans les déchèteries

Indicateurs

- Résultats des caractérisations des bennes encombrants
- Nombre de filières en déchèterie
- Tonnage des encombrants





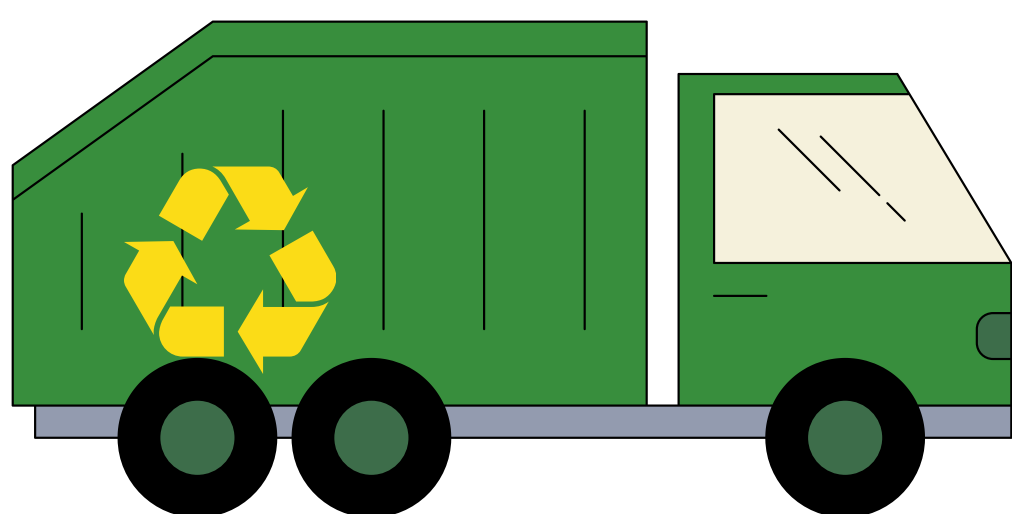
AXE 3

Action 11 : Améliorer la performance de la collecte sélective

- Améliorer la collecte du textile
- Optimiser le maillage des colonnes de tri
- Réduire le taux des refus de tri

Indicateurs

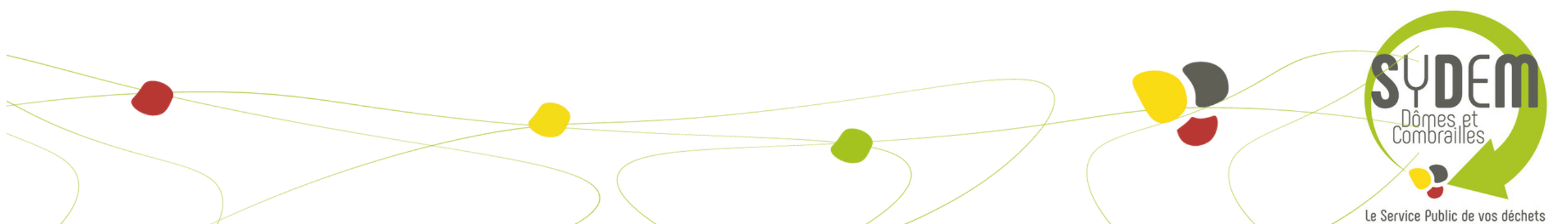
- Tonnage collecté de textiles et part résiduelle de textiles dans les OMR
- Nombre d'habitants desservis par colonne de tri / commune
- Tonnage collecte sélective (verre et emballages)
- Évolution du taux des refus de tri





AXE 4

L'éco- exemplarité de la collectivité





AXE 4

Action 12 : Intégrer la prévention des déchets dans les marchés publics du SYDEM

- Sensibiliser les agents concernés
- Rédiger une charte d'achat responsable
- Adapter les clauses des marchés publics

Indicateurs

- Nombre d'actions de sensibilisation et nombre d'agent sensibilisés
- Mettre en place une nouvelle charte d'achat responsable





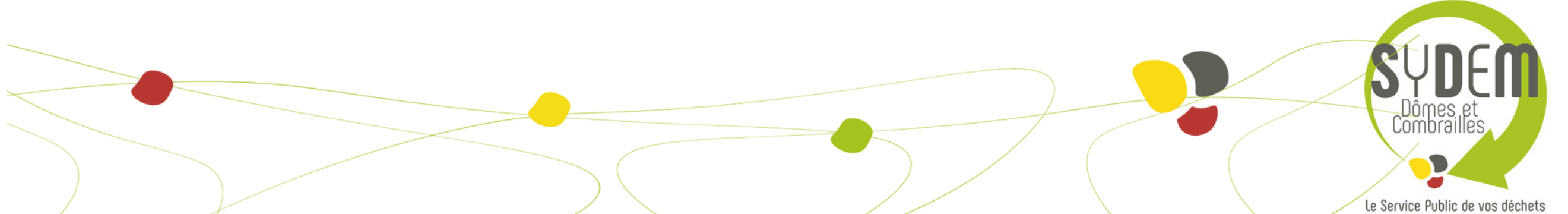
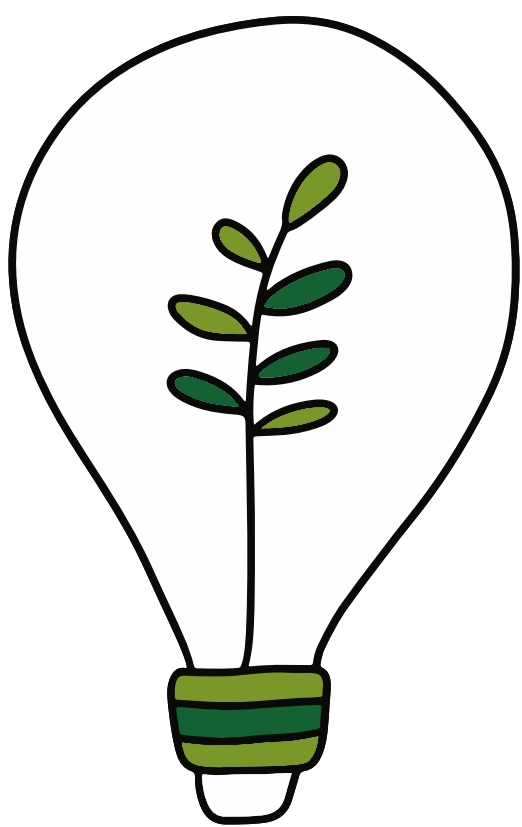
AXE 4

Action 13 : Sensibiliser les communes du territoire et soutenir leurs projets de réduction des déchets

- Former les élus et agents communaux à la valorisation et la réduction des déchets
- Mettre à disposition du matériel: totems de tri, broyeur de branches, bacs de tri

Indicateurs

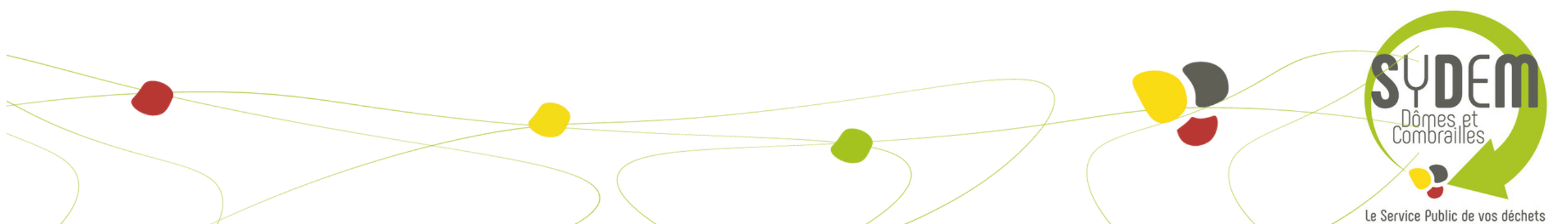
- Nombre d'élus et d'agents sensibilisés
- Nombre de prêt de matériel





AXE 5

Utiliser les instruments économiques pour réduire les déchets





AXE 5

Action 14 : Utiliser l'incitation financière pour responsabiliser la production de déchets ménagers et assimilés

- Poursuivre le travail sur le déploiement de la tarification incitative comme mode de financement du service

Indicateurs

- Tonnage des OMR
- Evolution du taux de refus de tri





AXE 5

Action 15 : Actualiser les tarifs de la REOM des professionnels

- Adapter les critères de facturation selon la nature et le volume des déchets produits
- Prendre en compte financièrement le déploiement des nouvelles filières REP (ex: REP PMCB)

Indicateurs

- modifications de la tarification pour les professionnels

